

DEFINITION DE FONCTION AUXILIAIRE SOCIO EDUCATIF

METIER

Convention collective FEHAP 51 renouvelée
Filière : éducative et sociale
Regroupement métier : auxiliaire éducatif
Coefficient de référence 339

RESUME DE L'EMPLOI

L'auxiliaire socio éducatif veille à la sécurité, la tranquillité, la bonne hygiène et le bien être des personnes accueillies.

Dans le cadre du projet social du centre, il encourage les personnes à effectuer leurs démarches et anime des activités de loisirs à caractère culturel ou éducatif visant à favoriser la dynamisation des personnes.

ACTIVITE

Mise en œuvre de l'accueil :

- Accueillir les personnes
- Orienter les accueillis vers les travailleurs sociaux
- Remplir les fiches signalétiques
- Expliquer et faire appliquer le règlement de fonctionnement
- Expliquer et faire appliquer, les consignes de sécurité et règles de vie
- Accompagner dans l'application des règles d'hygiène individuelles et collectives

Animation du centre :

- Participer à la gestion et l'apaisement des situations conflictuelles
- Donner les informations de base concernant les dispositifs sociaux, la connaissance de l'environnement local
- Favoriser l'accès à la citoyenneté
- Participer aux animations proposées, faciliter la vie collective

Activités complémentaires :

- Transmettre et hiérarchiser les informations quotidiennes
- Tenue de statistiques
- Participer aux réunions internes au service
- Participer, à la demande du chef de service à des instances de travail internes ou externes relevant du projet associatif.

CONNAISSANCES

- Savoir être avec les personnes en difficulté
- Maîtrise de la langue française écrite et parlée
- Techniques d'animation
- Connaissance de base de l'outil informatique

SAVOIR-FAIRE

- Capacité à travailler en équipe
- Maîtrise de la gestion des conflits
- Maîtrise des techniques d'animation
- Ecoute, observation
- Anticipation et communication
- Capacité à décrire les situations et à les transmettre
- Capacité à reporter, transmettre, hiérarchiser les priorités

QUALITES

- Rigueur
- Sens relationnel
- Capacité à participer à l'évolution de projet du service
- Respect des responsabilités au sein de l'organigramme et des consignes
- Adhésion à la mission, aux orientations et aux valeurs de l'Association et du Mouvement

AUTONOMIE

L'auxiliaire socio éducatif exécute sa mission sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui, il rend compte de son travail.

Il met en œuvre les décisions de son supérieur hiérarchique en coordination avec les membres de l'équipe (salariés, compagnons et bénévoles).